

Ceci est une communication marketing.

Fiche d'information | 28 février 2022

Vanguard ESG Emerging Markets All Cap Equity Index Fund

GBP Dist

Date de création: 09 juin 2020

Encours total (million) 287 £ | Encours classe d'actifs (million) 13 £ au 28 février 2022

Souscription initiale minimum	ISIN	SEDOL	Bloomberg	Structure d'investissement	SRRI†	Code de l'indice	Domicile	Règlement	Fréquence de négociation (heure limite)
1 000 000	IE00BKV0W029	BKV0W02	VAEAIGI	UCITS	5	FGCEACNG	Irlande	T+2	Quotidienne (T-1 16:00 heure d'Irlande)

Le Montant des frais courants (MFC)† 0,25 %

†Le Montant des frais courants (MFC) englobe les frais administratifs, juridiques, réglementaires, d'audit, de dépositaire et d'enregistrement encourus au titre des Fonds.

Objectifs et politique d'investissement

- Le Fonds utilise une approche de gestion passive - ou gestion indiciaire - et vise à répliquer la performance de l'indice FTSE Emerging All Cap Choice (l'« Indice »).
- L'Indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, composé d'actions de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation situées dans des marchés émergents du monde entier. La capitalisation boursière est la valeur des actions en circulation d'une société sur le marché et reflète la taille de l'entreprise. L'Indice est construit à partir de l'indice FTSE Emerging All Cap Index (l'« Indice Cadre ») qui est ensuite filtré en fonction de certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise par le sponsor de l'Indice, qui est indépendant de Vanguard.
- Le Fonds met en avant les caractéristiques environnementales et sociales en excluant des entreprises de son portefeuille en fonction de l'impact de leur conduite ou de leurs produits sur la société et/ou l'environnement. La réplication de l'Indice permet d'atteindre cet objectif.
- L'Indice exclut les actions des sociétés que FTSE Russell, en tant que sponsor de l'Indice et source de données, estime être engagées ou impliquées dans les activités suivantes et/ou en tirer des revenus (au-dessus d'un seuil spécifié par le fournisseur de l'Indice) : (a.) Controverses (c'est-à-dire les entreprises qui ne respectent pas les normes en matière de travail, de droits de l'homme, d'environnement et de lutte contre la corruption telles que définies par les principes du Pacte Mondial de l'ONU) ; (b.) Énergies non renouvelables (c'est-à-dire (i) les sociétés qui possèdent des réserves avérées ou probables de charbon, de pétrole ou de gaz ; (ii) les sociétés dont l'activité principale est définie comme la production, ou les produits et services de soutien, de charbon, de pétrole ou de gaz ; et (iii) les sociétés qui tirent des revenus de la production d'énergie nucléaire ou d'activités connexes (y compris l'équipement, la construction et l'uranium)) ; (c.) Produits de vice (c'est-à-dire (i) les sociétés qui produisent des divertissements pour adultes ; (ii) les sociétés qui produisent des boissons alcoolisées ; (iii) les sociétés qui produisent des produits du tabac ; et (iv) les sociétés qui fournissent des services de jeux de hasard) ; et (d.) Armes (c'est-à-dire (i) les sociétés qui produisent ou fabriquent des pièces ou des services spécifiques et critiques pour les systèmes d'armes nucléaires, les armes chimiques ou biologiques, les munitions à fragmentation et les mines antipersonnel ; (ii) les sociétés qui produisent d'autres armes à usage militaire ; et (iii) les sociétés qui produisent des armes à feu ou des munitions à usage non militaire).
- Le Fonds peut détenir des titres qui ne sont pas conformes aux exigences ESG de l'Indice jusqu'à ce que les titres concernés cessent de faire partie de l'Indice et qu'il soit possible (d'après le Gestionnaire d'Investissement) de liquider la position.
- L'implication des sociétés dans les produits et leur conduite est contrôlée chaque année par le fournisseur de l'Indice et à mesure que de nouvelles données sont mises à sa disposition.
- À cet égard, l'Indice est conforme aux caractéristiques mises en avant par le Fonds.

Gestionnaire de portefeuille

Vanguard Global Advisers, LLC
Europe Equity Index Team

‡ Indicateur Synthétique de Risque et de Rendement

Ce produit met en avant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques. Ce produit a été classé comme fonds de l'Article 8 conformément aux exigences du Règlement européen SFDR.

Vanguard ESG Emerging Markets All Cap Equity Index Fund

GBP Dist

Résumé de la performance**

GBP—Vanguard ESG Emerging Markets All Cap Equity Index Fund
Indice de référence — FTSE Emerging All Cap Choice Index



Performance**	1 mois	Trimestre	Depuis le début de l'année	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
Fonds (Après frais (net))	-2,88 %	-4,23 %	-3,13 %	-6,79 %	—	—	—	7,48 %
Indice de référence	-2,64 %	-3,94 %	-2,92 %	-6,14 %	—	—	—	8,28 %

**Dans le présent document, la performance affichée pour le(s) Fond(s) et par conséquent la performance relative par rapport à l'indice de référence peuvent subir les conséquences du swing pricing. La VNI d'un Fonds peut fluctuer en fonction des activités de souscription ou de rachat, de sorte que les frais de transaction occasionnés par ces flux de trésorerie ne soient pas imputés aux détenteurs existants d'un Fonds. Le swing pricing n'affecte en aucun cas l'indice de référence. Par conséquent, vous pourriez constater une différence entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence. Performances et données sont calculées sur la clôture NAV au 28 février 2022.

La performance passée ne constitue pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La Source: Vanguard; FTSE Emerging All Cap Choice Index

Principaux risques d'investissement

La valeur des actions et titres de capital associés peut être impactée par les fluctuations quotidiennes des marchés d'actions. D'autres facteurs peuvent exercer une influence, comme l'actualité politique ou économique, les résultats des sociétés et les opérations sur titre importantes. Les variations des taux de change peuvent avoir des répercussions négatives sur vos investissements.

Risque de contrepartie. L'insolvabilité de toute organisation fournissant des services tels que la conservation des actifs, ou agissant à titre de contrepartie d'instruments dérivés ou autres, peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Risque de liquidité. Une liquidité réduite signifie que le nombre d'acquéreurs ou de vendeurs est insuffisant pour permettre au Fonds de céder ou d'acquérir aisément des placements.

Risque indiciel. Le Fonds n'est pas destiné à répliquer parfaitement la performance de l'Indice à tout moment. Toutefois, il est attendu que le Fonds fournisse des résultats d'investissement correspondant généralement, avant imputation des frais, à la performance en termes de prix et de rendement de son Indice.

Risque lié à l'échantillonnage de l'indice. Le Fonds s'appuyant sur une technique d'échantillonnage de l'indice au travers de laquelle un échantillon représentatif de titres est sélectionné pour répliquer l'Indice, il existe un risque que les titres sélectionnés pour le Fonds ne soient pas, au total, équivalents à l'Indice dans son ensemble.

Risques de précision. Rien ne garantit que le fournisseur de l'Indice compilera l'Indice correctement ou que l'Indice sera correctement déterminé, composé ou calculé.

Risque environnemental, social et de gouvernance. Un Fonds peut répliquer un indice qui écarte certains investissements possibles si ces derniers ne répondent pas à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). De ce fait, cela peut affecter l'exposition du Fonds à certains émetteurs et l'amener à renoncer à certaines opportunités d'investissement. Le Fonds concerné peut réaliser une performance différente de celle d'autres fonds, y compris des fonds sousperformants qui ne cherchent pas à écarter les investissements de ce type.

Risque de rééquilibrage non prévu. Outre les rééquilibrages programmés, le fournisseur d'indice peut effectuer des rééquilibrages supplémentaires ponctuels de l'Indice afin, par exemple, de corriger une erreur de sélection des composantes de l'indice.

Veuillez également lire la section sur les facteurs de risque du Prospectus et du Document d'Information Clé pour les Investisseurs, disponibles sur le site internet de Vanguard.

Pour investisseurs professionnels uniquement (au sens de la Directive MiFID II) investissant pour leur propre compte (y compris des sociétés de gestion (fonds des fonds) et des clients professionnels investissant pour le compte de leurs clients discrétionnaires). Ne peut pas être distribué au grand public.

Vanguard ESG Emerging Markets All Cap Equity Index Fund

GBP Dist

Données au 28 février 2022 sauf a déclaré contraire.

Caractéristiques

	Fonds	Indice de référence
Nombre d'actions	3 026	3 039
Capitalisation boursière médiane	17,4 Mds£	17,3 Mds£
Ratio cours/bénéfice	13,5 x	13,5 x
Ratio cours/valeur comptable	2,2 x	2,2 x
Rendement des fonds propres	15,7 %	15,7 %
Taux de croissance des bénéfices	12,9 %	12,9 %
Taux de rotation	-33 %	—
Rendement des actions (dividende)	2,3 %	2,3 %

L'approche du PTR (Taux de rotation du portefeuille) couvre l'ensemble des achats et ventes de valeurs, des souscriptions et rachats, ainsi que la moyenne des actifs nets du Fonds pour calculer le taux de rotation. Données au 31 décembre 2021.

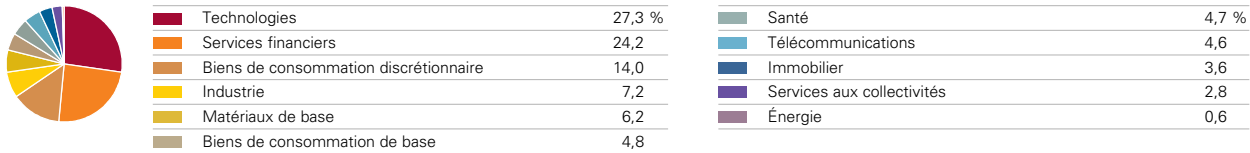
10 principaux titres

Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	8,1 %
Tencent Holdings Ltd.	5,1
Alibaba Group Holding Ltd.	3,0
Meituan	1,3
Infosys Ltd.	1,3
China Construction Bank Corp.	1,1
MediaTek Inc.	0,9
JD.com Inc.	0,9
Housing Development Finance Corp. Ltd.	0,9
Al Rajhi Bank	0,8

Les 10 principales positions représentent 23,4 % de l'actif net

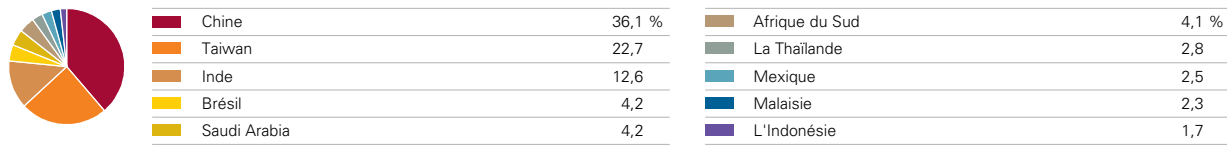
Données au 28 février 2022

Exposition pondérée



Les catégories sectorielles reposent sur le système ICB (Industry Classification Benchmark), à l'exception de la catégorie « Autres » (le cas échéant), qui inclut les titres qui, pour la période de déclaration considérée, n'ont pas été classés selon ce système.

Répartition des marchés



La Source: Vanguard

Vanguard ESG Emerging Markets All Cap Equity Index Fund

GBP Dist

Informations sur les risques des investissements

La valeur des investissements et les revenus en découlant peuvent varier à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne recouvrent pas l'intégralité du montant investi.

Certains fonds investissent dans les marchés émergents, qui peuvent être plus volatils que les marchés plus établis. En conséquence, la valeur de votre placement peut augmenter ou baisser.

Des placements dans des PME peuvent être plus volatils que des placements dans des grandes sociétés de premier plan bien établies.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de réduire le risque ou le coût et/ou de générer des revenus ou une croissance supplémentaires. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est susceptible d'augmenter ou de réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et de susciter des fluctuations plus importantes de la valeur nette d'inventaire du Fonds. Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est basée sur la valeur d'un actif financier (comme une action, une obligation ou une devise) ou d'un indice de marché.

Certains instruments dérivés présentent un risque de perte supérieur quand la contrepartie du fonds manque à ses obligations de paiement. Certains fonds investissent dans des titres libellés dans différentes devises. La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des taux de change.

Pour de plus ample informations sur les risques, veuillez consulter la section << Facteurs de risque >> du prospectus sur notre site web à l'adresse <https://global.vanguard.com>.

Glossaire des caractéristiques des fonds

La section relative aux caractéristiques des fonds ci-dessus contient un certain nombre de mesures que les investisseurs professionnels utilisent pour évaluer individuellement la valeur des actions par rapport au marché ou à la moyenne de l'indice. Ces mesures peuvent également être utilisées pour évaluer et comparer les fonds par rapport au marché en calculant les valeurs moyennes de toutes les actions détenues par le fonds et en les comparant à celles de l'indice de référence du fonds. Nous mettons à votre disposition les définitions des termes utilisés.

La capitalisation boursière médiane d'un portefeuille de fonds communs désigne le point médian de capitalisation boursière de l'ensemble des sociétés détenues au sein du portefeuille. La capitalisation boursière désigne la valeur agrégée de l'ensemble des actions d'une société.

Le ratio cours/bénéfice d'une action désigne le prix payé pour l'achat d'une part divisé par les bénéfices annuels dégagés par la société par action. Une action dont le cours s'établit à 10 livres sterling et dont le bénéfice par action l'année précédente était de 1 livre sterling, affiche un ratio cours/bénéfice de 10.

Le ratio cours/valeur comptable compare le cours d'une action sur le marché à sa valeur comptable. Il se calcule en divisant le cours de l'action à la clôture par la valeur comptable de l'action au dernier trimestre.

Le rendement des fonds propres mesure la rentabilité d'une société en indiquant le niveau de profit généré sur la base des sommes investies par les actionnaires de la société.

Le taux de croissance des bénéfices mesure la croissance du revenu net d'une société (ce qui reste des revenus après soustraction de l'ensemble des coûts) sur une période donnée (souvent une année). On peut calculer la croissance des bénéfices sur des périodes déjà écoulées ou sur des périodes futures sur la base de données estimées.

Le taux de rotation désigne la valeur totale des ventes et des achats d'actions réalisés par un fonds, déduction faite des montants de souscriptions et de rachats du fonds, exprimée en pourcentage de la valeur moyenne du fonds, sur une période donnée (généralement une année).

Caractéristiques du rendement des actions désigne la distribution effective du rendement au cours des douze derniers mois en pourcentage du cours moyen de l'unité, à la date indiquée. Il exclut tous les frais de base et les investisseurs pourraient être assujettis à des retenues d'impôt applicables à leurs distributions.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre responsable commercial local ou:

Web: <http://global.vanguard.com>

Agent de transfert (Europe): Tel. +353 1 241 7144

Services à la clientèle (Europe): Tel. +44 (0)203 753 4305

Email: european_client_services@vanguard.co.uk

Enune Information

Les informations contenues dans le présent document ne doivent pas être considérées comme une offre d'achat ou de vente ni comme une sollicitation en vue de toute offre d'achat ou de vente de titres dans tout territoire administratif où cette offre ou sollicitation est contraire à la loi, ou auprès de toute personne à laquelle il est illégal d'effectuer une telle offre ou sollicitation, ou si la personne qui effectue l'offre ou la sollicitation n'est pas habilitée à le faire. Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucune manière un conseil d'ordre juridique, fiscal ou d'investissement. Dès lors, vous ne pouvez pas vous fonder sur le contenu du présent document aux fins de vos décisions d'investissement.

Vanguard Investment Series plc a été agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande et enregistrée en vue de sa distribution publique dans certains pays de l'EEE et au Royaume-Uni. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le prospectus des Fonds pour davantage d'informations. Il est également recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers sur les implications de leur décision d'investissement, sur la détention ou la cession de parts des Fonds et sur les implications de la perception de distributions au titre de ces parts en vertu de la loi du pays dans lequel ils sont assujettis à l'impôt.

Le gestionnaire de Vanguard Investment Series plc est Vanguard Group (Ireland) Limited. Vanguard Asset Management, Limited agit en qualité de distributeur de Vanguard Investment Series plc.

Pour obtenir de plus amples informations sur la politique d'investissement du fonds, veuillez consulter le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI »). Le DICI relatif à ce fonds est disponible dans les langues locales, ainsi que le prospectus, sur le site Internet de Vanguard <https://global.vanguard.com/>.

Vanguard Group (Ireland) Limited (VGIL) a mis en œuvre le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (UE) 2019/2088 (« SFDR UE »). Vanguard a mis en place un cadre interne de classification des produits qui permet d'identifier si certains fonds Vanguard favorisent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ou si un fonds a pour objectif l'investissement durable. VGIL est tenue, le cas échéant, de communiquer des informations concernant ses politiques sur l'intégration des risques liés à la durabilité dans le processus de décision d'investissement. VGIL a mis en place un plan de transition afin d'évaluer et mettre en œuvre, le cas échéant, les principaux effets négatifs de la durabilité dans le processus d'investissement et prévoit de l'appliquer d'ici le 1er juillet 2022 (ou à une date ultérieure lorsque les normes techniques réglementaires devant être adoptées par la Commission Européenne conformément à l'Article 4(6) du Règlement entreront en vigueur) et gardera cette date d'application à l'étude.

Toute décision d'investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du(des) fonds décrits dans le prospectus.

Les sociétés du London Stock Exchange Group comprennent FTSE International Limited (« FTSE »), Frank Russell Company (« Russell »), MTS Next Limited (« MTS ») et FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTSE TMX »). Tous droits réservés. « FTSE® », « Russell® », « MTS® », « FTSE TMX® » et « FTSE Russell », ainsi que toute autre marque de service ou marque déposée liée aux indices FTSE ou Russell, sont des marques déposées des sociétés du London Stock Exchange Group et sont utilisées par FTSE, MTS, FTSE TMX et Russell sous licence. Toutes les informations sont uniquement fournies à titre indicatif. Les sociétés du London Stock Exchange Group, ou leurs concédants de licence, n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur ou de perte découlant de l'utilisation de la présente publication. Ni les sociétés du London Stock Exchange Group, ni l'un de leurs concédants de licence ne font de quelque déclaration, prévision, garantie ou observation, explicite ou implicite, quant aux résultats à obtenir par l'utilisation des indices FTSE ou quant à la justesse ou convenance à quelque fin que ce soit des Indices.

L'Industry Classification Benchmark (« ICB ») est la propriété de FTSE. FTSE n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit pour toute perte ou tout dommage découlant de toute erreur ou omission dans l'ICB.

SEDOL et SEDOL Masterfile® sont des marques déposées de la London Stock Exchange Group PLC.

Les données SEDOL ont été fournies par le SEDOL Masterfile® de la London Stock Exchange.